

Loi littoral : « Le double langage de l'État en Corse doit cesser »

Le Collectif pour l'application de la loi littoral a réaffirmé au cours d'une conférence de presse hier à Corte, que les décisions de justice doivent s'appliquer en Corse comme ailleurs

Une partie des associations, syndicats, partis politiques et membres du Collectif pour l'application de la loi littoral s'est retrouvée hier matin à Corte pour pousser « un cri du cœur », comme l'a affirmé Dumè Gambini, l'un de ses porte-parole. Installés au bar l'Oriente, face à l'université de Corse, les membres du Collectif avaient déployé deux banderoles où l'on pouvait lire « A terra corsa ùn hè à vende » et « Spéculation, spoliation des espaces collectifs et des terres agricoles : Innò ». Revenant sur l'actualité récente, Gérard Dykstra, pour le Rinovu Naziunale, a fait remarquer que l'État disposait de moyens pour agir quand il le voulait.

Politique du fait accompli

« Il en a fait la démonstration pour expulser un agriculteur. Il n'en a plus lorsqu'il s'agit de faire appliquer la loi et les décisions de justice ». Et Dumè Gambini de rappeler une anecdote : « Après nous avoir donné raison sur l'illégalité de ces constructions, le préfet Strzoda nous avait répondu au sujet des moyens, que par ces temps de crise, il ne pouvait utiliser l'argent du contribuable pour faire démolir ces maisons ». Et les membres du Collectif d'assurer que ni l'État, ni certains élus territoriaux, départementaux ou com-



Le Collectif pour l'application de la loi littoral a dénoncé le lien entre la dérive mafieuse et la spéculation immobilière et foncière.

(Photo Jeannot Filippi)

munaux ne veulent se donner les moyens de mettre un terme « aux dérives mafieuses et à la spéculation immobilière et foncière ». Delphine Agostini a expliqué que les préfets continuent de délivrer des permis de construire « sur des zones

déclarées inconstructibles, tandis que d'un autre côté les ministres viennent sur l'île dénoncer la présence d'une mafia liée à l'affairisme immobilier ». Elle a ensuite affirmé que la spéculation immobilière pouvait être réduite en « encadrant l'offre, et cela est

possible à travers les plans d'urbanisme ». Mais c'est la mise en place de la « politique du fait accompli », qui a été dénoncée par Fabienne Giovannini, élue de Femu a Corsica, « les constructions se poursuivent durant

les procédures conduites par les associations de protection de l'environnement. Et personne n'ose plus rien faire une fois que la maison est terminée ».

Gérard Dykstra a également mis en avant la « non-connaissance par le président Hollande du dossier sur l'économie résidentielle et sur cette pseudo-économie de la résidence secondaire ».

Se basant sur les propos de la garde des Sceaux, Christiane Taubira, affirmant que « les décisions de justice doivent être exécutées. S'il y a transgression, la justice a les moyens de faire respecter ses jugements », le Collectif attend donc que les paroles soient suivies d'effets.

Le Collectif attend du Padduc qu'il soit ce document qui régule enfin la frénésie spéculative. Il propose également qu'un ajout soit apporté à la loi stipulant que lorsqu'une affaire de construction illégale est portée devant les tribunaux, les travaux soient immédiatement stoppés, et qu'ils ne reprennent une fois seulement tous les recours épuisés, « si bien sûr la construction est jugée légale... ».

Enfin, le Collectif prépare une grande mobilisation si « dans le mois qui vient, nous n'avons pas l'assurance que les décisions de justice, quant aux constructions illégales, seront appliquées ».

M. G.